



## **Communiqué de presse**

**Paris, le 29 septembre 2023**

### **Suppression du fond de soutien au développement des activités périscolaires : l'État doit être au rendez-vous de l'ensemble des temps éducatifs**

Le président de la République et le ministre de l'Éducation nationale, Gabriel Attal, ont annoncé ces dernières semaines différentes mesures ou réflexions autour des rythmes d'apprentissage et l'inclusion des plus fragiles dans tous les temps éducatifs. Il a été évoqué par exemple d'ouvrir les collèges jusqu'à 18h pour offrir plus de temps éducatifs aux enfants.

Or, dans le même temps, nous découvrons dans le projet de loi de finance (PLF) 2024 la volonté de supprimer le fond de soutien au développement des activités périscolaires, après une baisse de moitié prévue cette année et annoncée par décret.

La baisse puis la suppression de cette aide met en péril l'équilibre financier des collectivités qui choisissent de rester à 4,5 jours - alors que c'est l'esprit de la loi de 2013, toujours en vigueur - dans un contexte économique déjà difficile. Les villes déploient des efforts financiers importants pour maintenir des temps périscolaires de qualité et permettre à tous les enfants de leur territoire d'accéder à des activités sportives, artistiques, culturelles et citoyennes.

La semaine avec 5 matinées d'apprentissage est un enjeu de réussite de tous les enfants et nous avons besoin du soutien de l'État pour continuer sa mise en œuvre.

Aucune information préalable ni aucune discussion sur ce sujet n'a été engagée : nous demandons à ce que le montant forfaitaire et la majoration reviennent à leur niveau précédent.